

MES ONCLES CURÉS¹

Voici deux documents concernant deux prêtres, frères de mes ancêtres, qui ont vécu sous la Révolution et en connurent les tourments.

Le premier raconte comment la population du village de Ferrals intervint en faveur de Pierre Cambon, leur prêtre - frère d'Anne Cambon épouse d'Alexis Maurin mes ancêtres - pour empêcher les gendarmes de l'arrêter.

Le second document est la copie de l'engagement pris par Bruno Bascou - dit le père Fulcrand de Montjoi, frère d'Ambroise Bascou mon ancêtre – à son retour d'Espagne où il s'était exilé.

Les femmes de Ferrals contraignent la maréchaussée à battre en retraite.

« L'an huit de la République française une et indivisible et le vingt cinq floréal moi paul poujade agent municipal de la commune de Ferrals canton de St Laurent préfecture de l'Aude faisant les fonctions provisoires de maire au juge de paix résidant à Thézan.

Certifie que ce jourd'hui vers les quatre heures du matin un citoyen qui m'a dit s'appeler Boyer gendarme de résidence à Lézignan s'est rendu chez moi et m'a dit que le C^{en} Dusserre maréchal de logis de la même résidence avoit quelque chose à me communiquer et de me nantir de mon écharpe, que m'étant ampressé de me rendre avec mon écharpe auprès dud Dusserre que j'ai trouvé avec trois gendarmes audevant de la porte de la cidevant maison curiale de cette commune et m'ayant fait part qu'il venoit pour arreter cambon père et fils je leur ai dit que ce n'étoit pas la leur domicile qu'ils habitoient une autre maison appartenent à la commune près la ditte maison curiale, que nous étant rendus au vrai domicile dud cambon père et fils le citoyen dusserre maréchal de logis auroit heurté plusieurs fois à leur porte, que le citoyen cambon père seroit venu en chemise pour ouvrir la porte il auroit demandé a dusserre ce qu'il vouloit celui ci leur auroit répondu je viens vous arreter en vertu d'un mandat d'arrêt lancé contre vous par le directeur du juri de l'arrondissement de limoux auquel le dit cambon père avoit dit qu'il étoit prêt à obéir à justice qu'étant entrés dans une autre chambre, nous aurions trouvé Cambon fils auquel dusserre auroit fait part de sa commission, lequel a répondu les mêmes paroles que le père. Cet a dire qu'il entendoit obéir à justice qu'on lui donnoit le temps de s'habiller et qu'il alloit nous suivre, qu'étant prêts à sortir de la maison des Cambon père et fils aurions aperçu un attroupement considérable composé de deux cents individus tant en hommes qu'en femmes parmi lesquels j'ai reconnu Guillaume Subreville, la mère de ce dernier antoine Cessac, mathiu prats fils à Simon et Jean dussaut La veuve Cabrol et marguerite sa fille, Marie Anne poujade femme à Rolan, marie colon

¹ ces deux documents proviennent des archives départementales je n'ai pas conservé les références.

épouse de Guillaume poujade adjoint municipal Marguerite brice épouse de Louis teisseire, et claire bert sa nièce, marguerite rolan épouse à françois Gatimel, Anne poudou épouse à Louis tautil, marie anne lebraud, épouse a Gabriel Marti, Jeanne Jalard épouse à mathieu prats fils à françois en nous disant et criant comme des furieuses qu'elles ne voulaient pas absolument qu'on emmenat Cambon fils leur curé duquel elles étoient fort contentes lequel atroupeement etant armé de broches dits hastes, pailles de fer servant au feu, batons et pierres crient que je n'étois plus agent de la commune, qu'ils vouloient me déchirer l'écharpe de laquelle j'étois décoré qu'une grande partie de cet attroupeement seroient entrés de force malgré la resistance des gendarmes qui étoient sur la porte dans le domicile dudit Cambon père et fils auroient jetté des cendres qu'elles portoient dans leur tablier et de la chaux vive pulvérisée principalement aux yeux et sur la figure de la force armée en criant une des forcenées : « foutezi foutezi aqu'o es a l'ajan que ne cal foutre » qu'étant dans l'intérieur de lad maison je ne pus connoître ceux qu'ils crièrent, qu'étant ensuite sortis de lad maison avec la plus grande peine je me suis adressé audit attroupeement en lui adressant des paroles de persuasion aux qu'elles ils n'ont voulu obtempérer, je leur ai dit : « au nom de la loi je vous ordonne et somme de vous dissoudre de vous retirer » tous mes efforts ayant été inutiles et voyant que l'autorité de la loi étoit méconnue et ne pouvant point repousser à force par la force attendu que presque tous les individus formoient cet attroupeement a l'exception des maisons des citoyens Lignièrès pierre Montagnié ex commissaire depuis un jour joseph Rogier et antoine fornier et par les quelques maisons de plus dont je n'ai pu me rappeler, J'ai été chercher dans le domicile dud Cambon dans lequel je n'ai pu passer qu'avec grande peine le maréchal de logis et les quatre gendarmes qui n i voyaient pas tant ils avoient été couverts de cendres et de la chaux vive, et les ayant menés chez moi pour les mettre en lieu de sureté l'attroupeement n'a cessé de nous suivre cernant ma maison et en criant toujours de plus fort, « nous les avons ici il faut les tuer » ensuite la force armée étant sortie de ma maison après avoir dressé un verbal de rebellion et ayant pris la route du lieu de leur résidence a été poursuivie par le susdit attroupeement jusqu'à la rivière d'orbieu a deux portées de fusil au dela du village criant qu'il falloit a leur retour dans la présente commune tuer ou noyer tout ceux qui n'avoient pas pris part a l'attroupeement pour deffendre leur curé, telle est l'exactitude des faits que je certiffie véritable moi agent municipal faisant les fonctions de maire provisoire soussigné

Signé Poujade »

La note biographique rédigée par le chanoine Sabarthès à propos du prêtre Jean Pierre Cambon dans son livre sur le clergé de l'Aude pendant la Révolution française est erronée. En effet le prêtre, dont il est question ici, est né le 18 avril 1768 à Quarante (34) de Pierre Cambon originaire de Rodome dans le pays de Sault et de Barthe Marie. Son frère Pierre est aussi né à Quarante le 15/10/1772, il sera curé de Missègre, puis de Soulatge où il mourra. Au début de la Révolution, deux prêtres du nom de Cambon sont installés à Rodome ce qui pourrait expliquer l'erreur de Sabarthès.

J'è soussigné Bruno Bascou prêtre du
Culte Catholique âgé de quarante un ans
et neuf mois né à Montjoy département
de laude domicilié audit Montjoy du dit
Département de laude, déclare être de la
Communion des évêques de France nommés par
suite de la Convention passée entre le
gouvernement français et sa sainteté pie VII.
et promets d'être fidèle au gouvernement
établi par la Constitution et de n'entretenir
ni directement ni indirectement aucune
liaison ni correspondance avec les ennemis de
l'état fait et signé audit Montjoy le 2. Messidor
an 10.11.

BRUNO BASCOU prêtre

vu par nous maire de la Commune de Montjoy
pour la validité de la signature et depuis
le jour tranquille depuis

Le Maire